



*Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.*

## Concours externe

3<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Moyenne copie

Note : 12/20

« L'Etat doit-il s'occuper du bonheur des citoyens ? »

Dans Le meilleur des mondes d'Aldous Huxley, l'Etat mondial administre à ses sujets la « Soma » comprimé distribué au travail dont l'ingestion garantit aux personnes le bonheur individuel. Le roman dystopique suggère ainsi que la prise en charge par l'Etat du bonheur des citoyens peut mener à la destruction des consciences individuelles et de leur liberté.

Le bonheur est en effet un état subjectif, profondément individuel, traduisant une forme de satisfaction ou de plénitude. Il se distingue du bien-être, qui est en partie objectivable, en termes matériels notamment. Dès lors, une double antinomie doit être soulignée. La citoyenneté, en tant qu'elle exige le dépassement des intérêts individuels, appartient à un ordre distinct de celui du bonheur. En outre, l'Etat est un tiers garant poursuivant l'intérêt général, pourtant étranger au bonheur des citoyens.

Toutefois, ce dernier s'est imposé comme objectif de politiques publiques. Historiquement, l'avènement de l'Etat social puis de l'Etat-providence s'est traduit par l'apparition du bonheur des citoyens parmi les finalités assignées à l'Etat. Dans la période contemporaine, cette ambition a connu un second souffle. L'affirmation de la demande d'égalité emporte la multiplication des revendications du droit au bonheur individuel. Les préoccupations en matière de sécurité, dans un contexte de menace terroriste, nourrissent également des attentes sociales à l'égard de l'Etat, qui devrait en ce sens prendre en charge le bonheur des citoyens.

Toutefois, la légitimité de l'Etat à se plier à cet impératif est loin d'être évidente. Les compétences de la puissance publique peuvent être mises en cause : le bonheur étant subjectif, seuls les individus savent l'atteindre. De plus, tout se passe comme si en visant le bonheur des citoyens, l'Etat vidait la citoyenneté de son contenu en favorisant un oubli du collectif. Surtout, confier à l'Etat le soin de s'occuper du bonheur des citoyens aboutit à une dangereuse confusion entre la sphère publique et de la sphère privée, que seuls les régimes totalitaires ont conduite à son terme.

Ainsi, le bonheur des citoyens peut-il être un objectif de politique publique sans méconnaître l'intérêt général et les libertés individuelles ?

Si l'Etat doit surplomber les intérêts particuliers afin de poursuivre l'intérêt général, il a pu nourrir l'ambition de s'occuper du bonheur des citoyens (I). Mais le bonheur est une affaire privée dans laquelle l'Etat ne saurait s'immiscer sans risques, et son rôle doit se borner à créer les conditions du bonheur individuel sans dissoudre la citoyenneté (II).

\*

\* \*

L'Etat doit d'abord jouer le rôle de tiers pour transcender les intérêts particuliers (A), mais le bonheur des citoyens s'est progressivement inscrit au nombre de ses missions (B).

\*

Parce qu'il poursuit l'intérêt général, l'Etat n'a pas d'abord vocation à s'occuper du bonheur des citoyens, d'autant que la puissance publique peine à en déterminer le contenu (1).

La mission fondamentale incombant à l'Etat est de faire co-exister des intérêts particuliers, non de s'occuper du bonheur de chacun.

C'est la conception de l'Etat défendue par Hobbes dans Le Léviathan. L'état de nature, s'il est une vue de l'esprit, exprime l'incapacité des êtres humains à s'entendre en l'absence de tiers, dont le rôle est de mettre un terme à la guerre de tous contre tous. La puissance publique est cette force surplombante, sans laquelle la co-existence pacifique des intérêts privés serait impossible. En ce sens, Nietzsche écrit, dans Ainsi parlait Zarathoustra, que « l'Etat est le plus froid de tous les monstres froids ». Cette froideur est le corollaire nécessaire de la mission impartie au souverain. En pratique, l'Etat est donc souvent conduit à méconnaître le bonheur des citoyens, au nom de l'intérêt général. C'est la portée de la notion d'ordre public en droit administratif français : pour le préserver, le Conseil d'Etat a pu ordonner l'annulation d'un spectacle, comme dans l'affaire M. Dieudonné M'Bala M'Bala contre Ministre de l'Intérieur. Le bonheur des citoyens, au sens des intérêts particuliers, a ainsi été écarté. Même les citoyens les plus illustres doivent effacer leurs intérêts au nom de l'intérêt général poursuivi par l'Etat. Le tableau Les licteurs ramènent à Brutus les corps de ses fils, peint par David, met en scène un Brutus résigné, contraint d'assassiner ses enfants pour protéger la République.

En tant que tiers surplombant, l'Etat paraît difficilement capable de s'occuper du bonheur des citoyens, dont le contenu lui résiste.

Dans sa Lettre à Lucilius, Lucrèce met en avant une conception subjective du bonheur, foncièrement individuelle, dont la recherche exige un repli intérieur. La puissance publique, qui se caractérise par son extériorité, paraît peu qualifiée pour identifier matériellement la substance du bonheur individuel. Dès lors, comme le défend Adam Smith dans La Richesse des nations, c'est davantage la poursuite par chacun de son intérêt propre qui permet d'aboutir au bonheur de tous, en raison de sa théorie de la « main invisible » du marché. En ce sens, c'est aux citoyens qu'il appartient de poursuivre leur bonheur personnel, non à l'Etat qui doit se garder de toute intervention en la matière. D'ailleurs, même lorsqu'il prétend poursuivre l'intérêt de ses sujets, l'Etat peut en réalité s'en détourner. Les économistes de l'école du « Public choice » (Buchanan et Tullock, 1962) ont ainsi souligné les défaillances d'un Etat bureaucratique, dont l'action ne vise pas qu'à servir les administrés. Dans son film Metropolis, le réalisateur Fritz Lang imagine une ville scindée en deux parties. Dans l'une, la classe dirigeante vit dans l'opulence tandis que dans l'autre, le peuple connaît la misère ; et aucun contact n'est en droit permis entre ces deux mondes, illustrant un cas extrême de méconnaissance par l'Etat du bonheur des citoyens.

\*

Toutefois, le bonheur des citoyens s'est progressivement imposé comme objectif de politique publique, selon des formes variables (B).

L'avènement de l'Etat social s'est accompagné d'une recherche de meilleures conditions d'existence matérielle pour les citoyens.

Dans son roman L'Assommoir, Emile Zola dépeint l'existence misérable de Coupaud, dont l'histoire est emblématique des conditions de vie ouvrières en France au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, au moment où surgit la question du paupérisme. L'historien Pierre Rosanvallon, dans L'Etat en France de 1789 à nos jours, a montré l'affirmation de cet Etat « instituteur du social », puis « Providence », qui s'empare des enjeux nouveaux soulevés par l'industrialisation. Si le bonheur des citoyens figurait parmi les préoccupations des révolutionnaires, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 faisant mention du « bonheur » dans son préambule, c'est au XIX<sup>ème</sup> siècle que l'Etat a tâché de s'occuper concrètement du bonheur des citoyens. C'est la portée des lois sociales des années 1890, comme celle de 1898 sur les accidents du travail, mais aussi des lois votées par le Front populaire en 1936, abaissant la durée légale du temps de travail et instaurant des congés payés. L'ère du loisir comme objectif de politique publique est un exemple du rôle joué par l'Etat pour s'occuper du bonheur des citoyens.

L'exigence contemporaine d'égalité et de sécurité renforce les attentes formées envers l'Etat pour qu'il s'occupe du bonheur des citoyens.

Dans La Révolution silencieuse, le sociologue Ronald Inglehart analyse les conséquences du « post-matérialisme », idéologie apparue dans les années 1970 en Occident. Pour lui, la diffusion de cette attitude renforce les préoccupations individuelles des citoyens, favorisant la multiplication des revendications personnelles. Cette « révolution » est également un symptôme de l'évolution des démocraties contemporaines, qui courent le risque de l'« égalité extrême », souligné par la sociologue Dominique Schnapper dans L'Esprit démocratique des lois. Dans nos démocraties, la multiplication des revendications du droit au bonheur individuel est patente. Et il appartient à l'Etat d'y satisfaire, notamment par l'octroi de nouveaux droits aux citoyens. La sécurité est également un motif justifiant que la puissance publique s'occupe du bonheur des citoyens. La menace terroriste a par exemple entraîné le renforcement des dispositifs en vigueur, tant exceptionnels avec l'application de la loi du 3 avril 1955 sur l'état d'urgence, que de droit commun à l'instar de la loi du 24 juillet 2015 sur le renseignement.

\*

\* \*

Mais le bonheur demeure une affaire privée dans laquelle l'Etat ne saurait s'introduire sans risques (A), son rôle devant se borner à créer les conditions du bonheur individuel sans dissoudre la citoyenneté (B).

\*

Le bonheur est un sentiment individuel, distinct de la citoyenneté, que seuls les Etats totalitaires ont cherché à promettre (A).

Puisqu'il s'agit d'un état subjectif, l'Etat songe les fondements de la citoyenneté en tentant de s'occuper du bonheur des citoyens.

Dans Le Contrat social, Rousseau distingue l'amour propre de l'amour de soi, l'un emportant un égoïsme néfaste à la société tandis que l'autre est compatible avec l'intérêt général. La recherche du bonheur individuel n'est donc pas d'emblée soluble dans l'existence collective. Les démocraties occidentales sont affaiblies, conformément aux prédictions de Tocqueville dans De la démocratie en Amérique, par l'« égalisation des conditions » qui emporte un relâchement du lien politique, c'est-à-dire collectif. Le philosophe Pierre Manent, dans Situation de la France, déplore ainsi l'« extrémisme des droits subjectifs », et différencie deux types de revendications. Celles des années 1960 et 1970, qui se caractérisent par leur prétention collective, et celles de la période récente, de nature individuelle. Selon Manent, la citoyenneté en France est aujourd'hui affaiblie par la prolifération des revendications individuelles au bonheur, qui oublient les nécessités de l'intérêt général que l'Etat doit d'abord satisfaire.

Plus encore, la prise en charge du bonheur des citoyens par l'Etat implique de confondre les sphères privée et publique, conformément aux fantasmes des régimes totalitaires.

Hannah Arendt a thématiqué cette conception totalitaire des rapports entre l'Etat et la société à travers la « structure de l'oignon » (« Qu'est-ce que l'autorité ? », La Crise de la culture). L'Etat totalitaire est au cœur de la société, semblable à un oignon dont il irrigue toutes les tranches. Les Etats totalitaires, en confondant l'Etat et la

société, ont promis de s'occuper du bonheur des citoyens mais en dépossédant ces derniers de leur humanité. Comme l'écrit le romancier Vassili Grossman dans Vie et destin, « Là où se lève l'aube du bien, les enfants et les vieillards périssent, le sang coule ». Car en poursuivant un idéal, et en promettant par-là le bonheur, les totalitarismes ont oublié l'homme, au nom du règne de l'idée, comme le montre le philosophe Claude Lefort dans Un homme en trop. L'Etat ne doit pas s'occuper du bonheur des citoyens, au risque de renouveler la promesse totalitaire, et d'en reprendre les outils.

\*

S'il incombe à l'Etat de créer les conditions du bonheur individuel, il doit également renforcer la citoyenneté (B).

L'Etat ne doit pas s'occuper du bonheur des citoyens mais garantir que les citoyens disposent des conditions nécessaires pour chercher le bonheur.

L'exemple de la laïcité est à cet égard significatif du rôle que doit jouer l'Etat. Dans Notre laïcité, l'historien Emile Poulat souligne que la laïcité en France revêt une dimension sociale et non religieuse ou culturelle. Dans l'esprit de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat, la puissance publique garantit la liberté de culte à tous les citoyens, qui sont ensuite libres de vivre leurs croyances, le cheminement spirituel ne relevant pas de la compétence de l'Etat. Ce dernier s'efforce donc d'établir les conditions nécessaires à la recherche du bonheur individuel, mais confère également aux citoyens les outils permettant de conduire cette recherche. La politique scolaire de la III<sup>ème</sup> République, qui rend l'école gratuite, laïque et obligatoire, procède de cette condition. A cet égard, la perte de valeur du diplôme que ressentent aujourd'hui les Français, comme le souligne le sociologue Eric Maurin dans La peur du déclassement, appelle une réponse de la part des pouvoirs publics, car le diplôme est une voie fondamentale d'émancipation individuelle. C'est pourquoi l'enseignement public et obligatoire est caractérisé comme une « obligation de l'Etat » par l'alinéa 13 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.

Si l'Etat doit permettre la recherche du bonheur individuel, il doit également favoriser sa compatibilité avec la citoyenneté.

Dans Comprendre le malheur français, Marcel Gauchet déplore l'oubli contemporain des obligations du citoyen au profit des seuls droits de l'homme. Pourtant, si la citoyenneté confère des droits, elle impose aussi des devoirs. La loi « Hirsch » de 2010 créant le service civique est un exemple de politique publique s'attachant à encourager l'épanouissement individuel dans le service de l'intérêt général. Le bonheur individuel, s'il est l'affaire des personnes et non de l'Etat, doit être soluble dans la citoyenneté. De nouveaux outils, issus des technologies de l'information, sont à la disposition de l'Etat pour impliquer davantage les individus dans l'exercice de leur citoyenneté. La loi du 7 octobre 2010 pour une République numérique a ainsi été élaborée à partir d'une consultation citoyenne, reposant sur un outil numérique. En société, le bonheur individuel ne saurait être poursuivi en méconnaissant l'intérêt général, et c'est dans cet interstice que l'Etat doit jouer un rôle.

\*

\* \*

L'Etat a la charge de l'intérêt général et pour mener à bien cette mission, il ne s'occupe pas du bonheur des citoyens mais précisément de son dépassement. Or la demande sociale adressée à l'Etat est évolutive, et la puissance publique a pu prendre en charge le bonheur des citoyens, notamment afin de leur garantir des conditions matérielles d'existence. Mais cette mission assignée à l'Etat est intenable, car elle le détourne de son rôle de tiers impartial et objectif et implique, pour être pleinement remplie, de réveiller les finalités et les moyens des régimes totalitaires. L'Etat ne doit pas s'occuper du bonheur des citoyens, au risque de s'égarer, mais plutôt s'assurer que les conditions de sa recherche individuelle sont remplies, et que celle-ci demeure compatible avec la citoyenneté, c'est-à-dire la pérennité de la société. Car, comme l'écrit Victor Hugo dans Actes et paroles, l'« égoïsme social est un commencement de sépulcre. »